

Biscarrosse le 29 09 2026

Madame le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Objet : Préavis de grève de 0 à 24 heures le 29 septembre pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame le Maire,

Depuis le 1er juillet de cette année, 862 000 agents, perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas percevoir une rémunération en dessous du Salaire Minimum, le SMIC. Ils et elles étaient 356 000 en janvier dernier. En six mois, leur nombre a plus que doublé.

La situation s'est aggravée avec l'augmentation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026, pour compenser l'inflation et la flambée des prix de l'énergie.

Le complément indiciaire mis en place pour que les agents publics ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC les bloque pour des années au même traitement brut. De ce décalage naît un écrasement des grilles indiciaires : en catégorie C, l'ancienneté ne se lit plus sur la paie ; la catégorie B débute au salaire minimum ; et la catégorie A elle-même n'en est plus qu'à quelques euros. La grille, qui doit dire la carrière, garantir et assurer son déroulement, ne dit plus rien. Et quand vient la retraite, le mécanisme se prolonge : toutes les pensions de catégorie C passent désormais sous ce même seuil, et sans compensation.

En un quart de siècle, le point d'indice aura perdu près du tiers de sa valeur.

Le système n'est pas obsolète, il est exsangue. Ce n'est pas le statut qui a failli, c'est la politique menée depuis plusieurs années et accentuée fortement ces dernières années qui l'a vidé de sa substance. Ce qui est nommé obsolescence n'est que le résultat, assumé, d'un choix politique, celui d'affaiblir la Fonction publique de carrière et le Statut général des fonctionnaires.

Pour rétablir la parité avec l'inflation cumulée depuis 2000, le point d'indice devrait déjà être porté à 6,50 € (contre 4,92 € à ce jour). Mais le point d'indice reste gelé depuis 2023, nous en sommes à la 3ème année blanche qui devrait perdurer encore en 2027, selon les annonces d'une énième année blanche, lors de la mascarade du rendez-vous salarial du 8 juillet dernier.

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE BISCARROSSE

Dans le même temps, le gouvernement confirme une nouvelle cure d'austérité après les coupes budgétaires du printemps dernier, en annonçant encore 3 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques pour 2026, 2 milliards de limitation des dépenses des collectivités territoriales, 1 milliard de baisse du budget de la sécurité sociale. Ce qui devrait de plus se confirmer dans le Projet de Loi de Finances 2027, par 12 milliards d'euros de coupes budgétaires.

Nous rappelons que le gouvernement a fait passer au 49.3 le projet de loi de finances 2026 qui plafonne les recettes du CNFPT à 397 millions d'euros. La conséquence de cette mesure, par l'article 135 de la loi de finances 2026, est l'amputation de 45 millions d'euros sur les recettes du CNFPT. Ceci constitue un véritable hold-up de 45 millions d'euros sur le CNFPT et le droit à la formation professionnelle des agents des collectivités locales.

C'est une attaque contre le salaire socialisé des agents des collectivités locales et qui porte directement atteinte au droit à la formation professionnelle des agents des collectivités locales, menace la qualité de la formation professionnelle et donc, en bout de chaîne, la qualité du service public local.

Ces choix sont incompatibles avec toute politique salariale digne de ce nom. Ils organisent le recul des services publics, attaquent la Sécurité sociale et ferment délibérément la porte à toute mesure générale pour les rémunérations. **Ils sont indignes au regard de la situation vécue par les agents publics, d'autant plus que ce sont précisément les personnels qui tiennent les services indispensables à la population dans des conditions toujours plus dégradées et dont le caractère indispensable est encore plus manifeste en ces temps de crise climatique.**

Nous n'acceptons ni l'austérité programmée et choisie comme mode de gestion ni les budgets de guerre au détriment des budgets pour les services publics locaux et la sécurité civile, ni la destruction de la Fonction publique de carrière et du Statut général des fonctionnaires !

Cette situation n'est plus tenable pour l'ensemble des agents publics : il est urgent de répondre à leurs revendications portées par la Fédération CGT des Services publics, soit :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un réel déroulement de carrière, ainsi qu'une amélioration ambitieuse des conventions collectives pour relever immédiatement les salaires et renforcer les garanties collectives ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière ;
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;

- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver et de le renforcer ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agents sont en congé maladie ordinaire ;
- La revalorisation immédiate de 10 % de toutes les pensions de retraite (base et complémentaire) et le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;

Des milliards pour le capital et la guerre, la précarité renforcée pour les agents publics, ça suffit ! La Fédération CGT des Services publics exige :

- La réaffirmation du principe : un emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire ;
- Un plan massif de titularisation des contractuels sur des besoins permanents ;
- L'abrogation des mesures qui généralisent le contrat et la précarité ;
- La relance des concours et des recrutements statutaires ;
- Le rétablissement du 1% pour le CNFPT, première étape vers le 3% ;
- L'annulation de l'article 135 de la loi de finances 2026, qui ampute de 45 millions d'euros les recettes du CNFPT en 2026, et la mesure de plafonnement des recettes du CNFPT qu'il contient.

C'est pour cela, que notre syndicat CGT des Territoriaux de Biscarrosse prend la décision de déposer **un préavis de grève pour le 29 septembre 2026, de 0 h à 24 h**, pour l'ensemble des agents de de son champs territoriale.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général
BOUDIGUES Frédéric

